Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 90 (1961)

Heft: 4

Rubrik: Société suisse de Maîtres de gymnastique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société suisse de Maîtres de gymnastique

Cours pour le Corps enseignant

Ces cours, organisés sous les auspices du Département militaire fédéral, permettent au Corps enseignant de se perfectionner et de se renouveler dans le domaine de l'éducation physique scolaire.

Un programme de travail varié et bien équilibré garantit à tous des journées riches en enseignement et en détente. Des théories diverses touchant aux problèmes de l'éducation et de la pédagogie s'intercalent entre les leçons pratiques.

Organisation des cours

Du 10 au 13 juillet :

- Cours de perfectionnement pour les maîtres de gymnastique. Programme : athlétisme et handball, entraînement et étude systématique.

  Lieu du cours : Bassersdorf. Organisateur : M. E. Horle, Berne.

Du 10 au 15 juillet :

- Cours pour l'enseignement général de la gymnastique aux membres du Corps enseignant âgés de plus de 40 ans.

  Lieu du cours : Roggwil. Organisateur : M. Gueissaz, Nyon.

Du 17 au 22 juillet :

- Cours pour Sœurs et institutrices de la Suisse romande. Programme : matière des Ier et IIe degrés.

  Lieu du cours : Yvonand. Organisatrice : Mlle L. Garreau, Fribourg.

- Cours pour Sœurs et institutrices de la Suisse allemande. Programme : matière des IIe et IIIe degrés, gymnastique féminine.

  Lieu du cours : Menzingen. Organisatrice : Sr M. Merk, Menzingen.

- Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine aux IIIe et IVe degrés. Ce cours est destiné aux maîtresses et maîtres de gymnastique. Programme : la gymnastique comme moyen d'expression, engins, athlétisme et jeux.

  Lieu du cours : Zoug. Organisateur : M. E. Burger, Aarau.

Du 24 au 29 juillet :

- Cours pour l'enseignement de la gymnastique dans des conditions peu favorables.

  Lieu du cours : Tessin. Organisateur : M. Bagutti, Massagno.

Du 7 au 12 août :

- Cours pour la formation de chefs d'excursions et exercices sur le terrain.
  Lieu du cours : Thusis. Organisateur : M. P. Haldemann, Worb.
- Cours pour l'enseignement de la natation et étude d'un grand jeu.
  Lieu du cours : Saint-Gall. Organisateur : M. Badraun, Saint-Gall.

Du 7 au 19 août :

- Cours pour l'enseignement de la gymnastique féminine aux IIe et IIIe degrés en insistant sur la course d'orientation.
  Lieu du cours : Langenthal. Organisateur : M. Futter, Zurich.

Remarques

Participants : Les cours sont réservés aux instituteurs et institutrices, au personnel enseignant des écoles privées placées sous la surveillance de l'Etat, aux candidats au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires et supérieures, aux candidats au diplôme fédéral de maître de gymnastique. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours. Les cours sont mixtes, exceptés les cours réservés aux Sœurs et institutrices. Toute inscription préalable entraîne naturellement la participation au cours.

Indemnités : Indemnité journalière de 9 fr., indemnité de nuit de 7 fr. et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile où l'on enseigne au lieu du cours.

Inscription : Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription à leur association cantonale des maîtres de gymnastique ou à leur section de gymnastique d'instituteurs, ou à M. Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil b./Münchenbuchsee. Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à M. Reinmann pour le 7 juin au plus tard. Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 17 juin. Nous les prions de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Lausanne, avril 1960.

Le président de la C. T. : N. Yersin.